



Audio CHS Covid 19 du lundi 20 avril

Informations générales

- répartition des effectifs

Au vendredi 17/04, 104 agents travaillant à domicile, 86 sur site, 255 en ASA, aucun en quatorzaine, aucun cas avéré ou suspecté de Covid 19.

- remboursements de frais de repas

Des informations seront très prochainement publiées sur Ulysse. Ces frais seront remboursés aux agents dont la présence physique est requise et qui ne bénéficient pas d'un restaurant administratif ouvert et/ou de plateaux repas fournis.

Pour la période allant du 17/03 au 16/04 il leur sera demandé une attestation sur l'honneur avec la signature de l'autorité hiérarchique de l'agent.

A compter du 17/04 un justificatif sera nécessaire y compris pour ceux qui amènent leur gamelle et veulent être indemnisés. Ce justificatif peut être un ticket de caisse de boulangerie, de supermarché ou d'un livreur style Uber. Le Directeur précise qu'il fera preuve de souplesse quant aux pièces justificatives fournies. Ainsi par exemple un ticket de courses en supermarché sera accepté, même s'il concerne aussi des courses effectuées dans le cadre personnel/familial, dès lors qu'il comporte des denrées alimentaires.

Cette indemnisation ne concerne que les agents travaillant sur une journée : ainsi si l'agent quitte le travail durant la période de pause méridienne, il ne bénéficiera pas du remboursement.

L'indemnisation sera de 17,50€/jour/repas, elle sera saisie dans FDD (code spécifique) et validée par le service budget une fois /semaine le vendredi.

- équipement de protection

Une 2ème livraison de masques est arrivée, quelques difficultés au niveau national pour obtenir lingettes et gants, chaque chef d'ESI se débrouille pour en acheter en local.

Cette 2ème livraison permet d'avoir 50 masques par agent soit 25 jours de protection à raison de 2 masques par jour.

- matériel

La DISI a récupéré 10 PC portables pour Poitiers, et 2 pour Limoges.

Enfin en ce jour d'ouverture officielle de la télédéclaration des revenus, le Directeur indique que la campagne débute bien et que le portail tient le choc.

Évolution des missions prioritaires

- L'AT PART N2 à Bordeaux, qui concerne 3 agents aujourd'hui, et en concernera 3 autres début mai.

Ne sont sollicités que les agents N2 perso (6 agents) de l'AT PART, les autres ne sont pas des sachants sur cette mission.

- L'assistance N3/ILIAD à Poitiers devient prioritaire, il concerne 3 personnes + 1 chef équipe
3 en TT et 1 en présentiel.

- La Cellule de Fiabilisation Medoc : elle concerne 11 agents, donc 5 sont présents ; Le roulement se fait dans la mesure du possible, 2 sont en TT.

Situation dans les 4 ESI

A Poitiers : 133 agents sur les 145 de l'ESI exercent potentiellement des missions considérées comme prioritaires. Actuellement 58 travaillent sur site, dont 16 agents pour l'éditique

Sur l'éditique 8H de présence avec 8 pauses de 10mns.

La productivité est bonne , nous sommes en avance et avons délesté Nemours.

Pas d'inquiétude particulière pour les remises à la poste, 61% des travaux ont été réalisés à ce jour, SI2A est satisfait.

Sur le plateau l'ambiance est bonne selon la Direction.

A Limoges :sur 68 agents 54 sont sur des missions du PCA : 20 en TT environ, parfois en alternance en présentiel, et 15 à 20 personnes en présentiel tous les jours.

Sur l'éditique 1 personne supplémentaire à intégré le processus afin s'adapter à la demande.

A Toulouse le PCA concerne l'assistance, avec mise en place de rotation ASA/TT/mission pour les agents.

Quelques missions de DEV sont également concernées, pour lesquelles quelques agents sont en TT. La majorité des agents de l'ESI sont en ASA.

A Bordeaux , l'AT PART a intégré le PCA .

Dans les services INTEX, G2A, SARI SPTU les agents sont en TT

Au DEV on équipe certains agents pour des missions urgentes.

La chef d'ESI dit qu'il est difficile d'instaurer les rotations car les CID sont surchargés.

Questions des OS

Devant la difficulté qu'a la DGFIP à s'approvisionner en matériel de protection la CGT s'interroge sur les problématiques qu'engendrera le dé-confinement. Ne faudrait-il pas mieux prévoir que de se retrouver dépourvu ?

Le directeur répond ne pas avoir une boule de cristal sur ce qui va se passer, il ne sait pas encore ce qui sera prévu par la DGFIP. Pas besoin de faire de stock comme pour la farine !

Chez nous le plus gros problème du dé-confinement sera les transports en commun notamment en région parisienne avec masques obligatoires (alternatifs ou pas). On aura certainement plus de précisions sur ce sujet dans 15 jours lorsque que le 1er ministre aura parlé.

La médecin de prévention précise qu'une information concernant le port du masque doit paraître prochainement.

Les OS demandent comment se passera le dé-confinement ?

Le directeur répond que le 11 mai ne sera pas très différent de la veille.

On ne va pas demander à tous les TT de revenir d'un coup, les retours seront progressifs.

On sait que les PC repasseront par les CID, qu'il y a risque d'engorgement, on s'y prépare.

A ce jour, il reste pas mal d'activités non TT et pas trop de disponibilité de PC en plus. On ne sait pas jusqu'à quand on pourra bénéficier du matériel de TT qui ne nous appartient.

Je suis conscient qu'il peut y avoir des problèmes de re-sociabilisation à prendre en compte.

Je ne peux pas dire comment sera notre organisation de travail demain. Pour exemple, Medoc web est une mission qui n'est normalement pas télétravaillable mais ouverte exceptionnellement à cela en cette période de covid-19.

Les télétravailleurs qui sont en mode dégradé (VPN15) ne pourront pas rester ainsi.

Cette période de retour à la normale devrait durer au moins jusqu'à la rentrée de septembre.

La CGT s'interroge sur le sort des agents stagiaires qui devaient arriver prochainement.

L'ENFIP les contactera afin qu'ils rapportent leur portable dans la direction où ils arrivent. Elle nous a fourni leurs coordonnées et quand nous saurons les conditions de dé-confinement nous les joindrons, leur stage n'est pas annulé.

Les OS se sont interrogées sur la position d'agent en ASA qui pratique l'auto-formation.

Le directeur préfère que ces initiatives soient encadrées.

Depuis peu, SI1 propose un catalogue de formation, s'appuyant sur des MOOC et Webinaire.

Ces propositions sont formatées et encadrées par une autorité, ce qui n'est pas le cas pour l'auto-formation.

Si un agent en ASA-Covid fait une mission ponctuelle ou une formation encadrée il passera pour ce temps en TT à partir du moment où c'est validé par sa hiérarchie

Sur la situation des agents qui viennent récupérer leur PC, le directeur confie à S.Dibos d'y répondre ,il ne va pas chipoter sur une 1/2J car il comprend l'inquiétude des agents par rapport à l'ordonnance.

Sur la situation des agents qui partent à la retraite durant la période de confinement, S.Dibos précise qu'une veille est faite. Une question se pose pour un agent en ASA à qui il reste des congés ou CET. attente d'une réponse RH.

Qu'en sera t-il de la déclinaison DGFIP de l'ordonnance du 15 avril sur la ponction des jours ARTT ?

A ce jour le directeur attend les directives, pas de précipitation.

Si des agents en ASA-covid ont fait un travail mais qui n'a pas été demandé par le chef de service ils ne seront pas considérés comme ayant travaillés.

L'ordonnance du 15 avril 2020 doit s'appliquer à la DGFIP, comme nous l'a rappelé notre Directeur lors de la dernière conférence téléphonique OS- Direction "COVID 19" du lundi 20 avril, et ce même s'il reste à ce jour nombre de zones d'ombre quant à son application.

La CGT Finances Publiques tient en préalable à rappeler son opposition ferme et totale à celle-ci : les agents de la DGFIP ne sont pas "en vacances", même lorsqu'ils ont été positionnés en ASA "Autre - Contrainte particulière". Il sont chez eux, confinés, car on leur a demandé de l'être :

- car les missions qu'ils exercent ne sont pas inscrites au Plan de Continuation d'Activité et ne sont pas considérées comme "prioritaires".
- car ils sont considérés comme "empêchés" d'exercer leur activité, soit car ils doivent garder leurs enfants à domicile, soit car ils sont classés comme "fragiles" et ne doivent donc pas venir sur leur lieu de travail.
- car leur mission ne nécessite actuellement pas la présence de l'ensemble des agents l'exerçant.

Les agents de la DISI ne demandent qu'à travailler, et ce même avant la publication de l'ordonnance. Mais il importe aussi que leur sécurité soit assurée.

C'est pourquoi il n'est bien entendu pas question pour la CGT Finances Publiques de demander le retour des agents sur site : au contraire, le "présentiel" doit aujourd'hui se limiter au strict nécessaire, et ne concerner que des activités pour lesquelles il n'existe pas d'alternative possible.

La CGT est par ailleurs consciente du nombre limité d'équipements permettant le télétravail, et ce même si des ordinateurs portables en provenance notamment des ENFiP, actuellement fermées, ont été redéployés sur les directions.

La CGT est intervenue à plusieurs reprises pour insister sur l'importance du roulement au sein d'un service entre agents en ASA et agents en télétravail. Ce débat transverse rejoint aussi bien la question de congés que celle du travail en présentiel. Il ne s'agit pas seulement de répartir équitablement la charge de travail et de permettre à certains de souffler. On a vu plus haut que la situation d'ASA prolongée ne sera pas sans conséquences néfastes pour ceux qui la subissent : isolement professionnel, sentiment de mise à l'écart, perte de congés ou ARTT, etc. Il serait donc juste de répartir ces inconvénients. Lorsque le manque de PC ne permet pas d'équiper tous les agents d'un service "prioritaire", la solution ne devrait pas être le travail sur site mais le roulement des portables entre tous les agents disponibles. A fortiori lorsque la mission n'est pas prioritaire, le travail sur site ne peut se justifier.

La CGT restera vigilante sur ces questions et encourage les collègues à lui faire remonter toutes les difficultés rencontrées.

Prochaine réunion le lundi 27 avril

N'hésitez pas à adresser vos remarques ou questions à cgt.disi-sud-ouest@dgifp.finances.gouv.fr